

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVE LE

28 MARS 2024

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (Isère)

Séance du 08 mars 2024

2024/007

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 08 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Roland SEIGLE,
Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian SOUILLET DESERT, Chantal LOMETTI.
A DONNE POUVOIR : Madame Gisèle DONIN à Madame Sylviane MARCHESE

OBJET :

Demande de subvention
auprès du conseil
départemental pour le projet
de voirie « aménagements
sécuritaires et traitement
eaux pluviales »

Le conseil départemental, dans le cadre de la thématique voirie, thématique 4,
subventionne les collectivités territoriales à hauteur de 50 % du montant de leurs
travaux.

A ce titre, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déposer
un dossier pour les travaux d'aménagements sécuritaires et traitement des eaux
pluviales chemin du Vernay. Le montant des dépenses subventionnables pour ce
projet s'élèvent à 51 797,00 € HT soit une subvention sollicitée par la commune d'un
montant de 25 898,00 €.

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
Département	25 898,00	08/03/2024	
Total subventions	25 898,00		
Autofinancement	25 899,00		
TOTAL	51 797,00		

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention auprès du conseil départemental d'un montant de 25898,00 € pour l'opération d'aménagements sécuritaires et traitement des eaux pluviales,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 22 mars 2024
Le maire, Aurélien BLANC.

